

Passeport Nautique Estrie

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

8 janvier 2026

David O'Connor, chargée de projets en environnement
d.oconnor@creestrie.ca
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
165, rue Moore, bureau 300
Sherbrooke (QC) J1H 1B8
Tél.: 819-821-4357
cree@creestrie.ca
www.creestrie.ca



MISE EN CONTEXTE

La prolifération des espèces exotiques envahissantes cause d'importants impacts environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire de l'Estrie. De nombreux organismes présents sur le terrain expriment donc différents besoins pour prévenir et lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Afin de prévenir les risques d'introduction de ces espèces, plusieurs solutions peuvent être mises en place. Pour les espèces exotiques envahissantes aquatiques, le lavage des embarcations de plaisance avant tout déplacement entre plans d'eau est la méthode la plus efficace pour réduire les risques d'introductions d'espèces aquatiques envahissantes telles que la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*). Pour ce faire, plusieurs municipalités ont commencé à installer des stations de lavage et certaines ont aussi mis en place des règlements obligeant le lavage. Cependant, peu de moyens existent afin d'assurer qu'un usager ait bien fait le lavage de son embarcation.

Afin de mitiger cette problématique, nous proposons la création d'une solution innovante et accessible à tous les citoyens: **le Passeport Nautique Estrie**.

Ce passeport, transportable sous forme d'application cellulaire, permettrait notamment de connaître et de suivre:

1. L'historique des déplacements d'une embarcation.
2. L'historique de lavages d'une embarcation.
3. Le type de lavage que l'embarcation a eu dans la passée.

LE PASSEPORT NAUTIQUE ESTRIE

Nous voulons outiller les acteurs sur le terrain afin qu'ils puissent mieux gérer l'accès aux plans d'eau. Nous avons besoin de vous pour aider dans le développement d'un application mobile et portail de web de 'passeport' des embarcations qui permettra aux usagers de garder un registre de leurs déplacements et leurs utilisations des stations de lavage. La création d'un tel passeport comporterait plusieurs avantages. Ceci permettra aux usagers:

- d'éviter les files d'attente pour les stations de lavage quand ils reviennent sur le même plan d'eau qu'avant;
- d'éviter de faire le lavage lorsqu'ils ont déjà fait leur lavage en quittant le dernier plan d'eau qu'ils ont visité.

Le logiciel permettra aussi aux gérants de mises à l'eau, aux patrouilles nautiques et aux agents de la paix de:

- voir cet historique (et de savoir si l'embarcation a été lavé ou non);
- rendre l'accès plus facile pour les usagers qui reviennent sur le même plan d'eau;
- faciliter les lavages et de mieux évaluer le risque d'introduction des nouvelles espèces aquatiques envahissantes dans leur plan d'eau;



- faciliter le renforcement des règlements, en fournissant une preuve de lavage et une preuve d'accès.

FONCTIONS NÉCESSAIRES DANS LE PASSEPORT

Présentement, nous avons déjà une application mobile et un portail de web qui ont été développés par des équipes précédentes. Cependant, nous avons besoin de mettre à jour les applications afin de pouvoir les mettre en fonction pour l'été 2026. Il demeure de la fonctionnalité à ajouter et des versions de l'application pour les employé.es des rampes de mise à l'eau ainsi que les patrouilles nautiques. D'abord, quatre types d'usagers permettraient d'avoir accès à des fonctions différentes.

NIVEAU PLAISANCIER

Présentement l'alpha du logiciel permette aux plaisanciers de :

- enregistrer leurs embarcations avec un code unique pour chaque embarcation;
- scanner des codes uniques d'une mise à l'eau pour permettre l'usager d'enregistrer leur accès à l'eau;
- scanner des codes uniques des lavages aux stations de lavage pour enregistrer le lavage de leur embarcation.

Dans l'avenir nous voulons ajouter les fonctionnalités afin de permettre les plaisanciers de :

- indiquer combien de jours ils prévoient garder leur embarcation sur un plan d'eau;
- recevoir des alertes météo ou des messages pertinents pour leur sécurité.

NIVEAU GÉRANT D'UN PLAN D'EAU

Il faut que le logiciel et le portail de web permettent aux gérants des plans d'eau de :

- produire un code unique pour chaque mise à l'eau qu'ils gèrent;
- scanner les codes des embarcations pour enregistrer leur accès à l'eau;
- produire des codes uniques des lavages, ou scanner les codes des embarcations pour enregistrer les lavages;
- enregistrer la présence d'une embarcation sur un plan d'eau dans le cas qu'une embarcation est trouvée sur un plan d'eau sans avoir scanné à la mise à l'eau;
- voir combien d'embarcations se trouvent sur leur plan d'eau en temps réel et leurs envoyer des messages alertes des conditions météorologiques ou des risques de sécurité;
- évaluer les déplacements des embarcations vers leur plan d'eau, et les destinations des embarcations qui quittent leur plan d'eau.

NIVEAU PATROUILLE NAUTIQUE

Il faut que le logiciel permette aux patrouilles nautiques de :

- scanner le code d'une embarcation et consulter son historique de mises à l'eau et lavages de l'embarcation;
- enregistrer la présence d'une embarcation sur un plan d'eau dans le cas qu'une embarcation est trouvée sur un plan d'eau sans avoir scanné à la mise à l'eau.

NIVEAU RECHERCHE

Il faut que le logiciel ou le portail de web permette aux chercheurs et aux agences gouvernementales de :

- voir des données anonymisées de l'utilisation des plans d'eau dans leur région;
- voir des données anonymisées des déplacements entre les plans d'eau dans leur région avec les sources et les destinations des embarcations.

AVANCEMENT DU PROJET

Une équipe de l'hiver 2024 a pu développer une version alpha de l'application. Cette version est capable de fournir les services essentiels de basses pour les plaisanciers. De plus, pendant l'été 2024, une équipe de l'UdeS a développé l'infrastructure nécessaire de mettre en place des portails web pour les gérants des stations de lavage. Avec un déploiement de version bêta voulu pour l'été 2026, il reste quatre éléments essentiels pour mettre en place l'hiver 2026 :

- une mise à jour de l'interface de l'application mobile avec le nouveau logo du CREE et quelques modifications de typographie ;
- l'ajout d'une fonctionnalité dans l'application pour les plaisanciers pour les permettre d'indiquer la durée de leur séjour sur un plan d'eau ;
- la mise en fonctionne des portails web avec un site web pour les gérants de plans d'eau et le CREE ;
- la modification de l'application pour accommoder les besoins des patrouilles nautiques ou les personnes aux rampes de mise à l'eau ou stations de lavage de scanner et consulter l'historique des embarcations.

CONCLUSION

Ceci est un projet qui pourrait vraiment améliorer notre capacité de protéger nos plans d'eau des espèces aquatiques envahissantes. Ce ne sera pas une tâche facile, mais ça pourrait être un projet vraiment récompensant dans son potentiel pour protéger nos plans d'eau. Nous avons beaucoup d'acteurs qui ont exprimé leur désir de voir un tel projet. De plus, il existe un potentiel de chercher des financements gouvernementaux pour continuer le développement. Si vous êtes amateur des sports nautiques, de nature ou simplement des défis intéressants, nous vous invitons à choisir ce projet.